



CLASSIQUES
GARNIER

UNGER (Mathilde), « Table des matières », *La Justice sociale dans l'Union européenne. Citoyenneté et droits au-delà de l'État*, p. 301-308

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-13035-2.p.0301](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-13035-2.p.0301)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2022. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

« Une philosophe-juriste au secours de l'Europe »	7
---	---

INTRODUCTION	13
------------------------	----

Les insuffisances d'une approche fondée sur la coopération	14
--	----

Le sens politique de la justice sociale	17
---	----

La question sociale dans l'Union européenne	22
---	----

Méthode	25
-------------------	----

Le corpus théorique	27
-------------------------------	----

Plan du livre	29
-------------------------	----

PREMIÈRE PARTIE

LES LIMITES

DE LA CITOYENNETÉ SOCIALE EUROPÉENNE

DEUX LECTURES DE LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE	35
--	----

Les ressorts nationaux de la solidarité	37
---	----

Le nationalisme libéral

contre l'eupéanisation de la justice	37
--	----

La critique d'une solidarité « désincarnée »	37
--	----

La force de l'imaginaire national pour fonder la justice . . .	40
--	----

Conserver la souveraineté des États

en matière de justice sociale	41
---	----

La valeur des choix démocratiques	41
---	----

La différence entre justice et assistance	43
---	----

L'Union européenne, laboratoire	
d'une citoyenneté postnationale	44
Les limites de la citoyenneté nationale	
dans un marché ouvert	44
La nation, forme historiquement contingente	
de la solidarité	44
Les promesses du marché	47
La voie postnationale de la citoyenneté	49
La voie post kantienne de Jean-Marc Ferry	50
La constitution de l'Europe de Jürgen Habermas	54
Justice nationale, postnationale ou transnationale ?	58

LES PROMESSES D'UNE « CITOYENNETÉ	
SOCIALE EUROPÉENNE »	61
L'avènement d'une « citoyenneté sociale européenne »	62
Des travailleurs aux citoyens	63
Décloisonner les marchés nationaux	63
– Les droits du travailleur	63
– Trois catégories connexes	66
L'introduction de la citoyenneté européenne	68
– Vers une approche « désectorisée »	68
– La citoyenneté, « statut fondamental »	
des ressortissants d'un État membre de l'Union	70
Fondements et limites de la citoyenneté sociale	72
Le droit de circuler et de séjourner	
est le droit du citoyen : la Directive 2004/38	72
L'égalité de traitement et ses limites	74
La citoyenneté européenne	
a-t-elle fait triompher l'égalité libérale ?	77
De nouvelles opportunités garanties	
par le principe de non-discrimination	77
De l'éclatement de la société d'ordre	
au dépassement de l'État-nation	78
– Du droit des pauvres aux droits des citoyens	78
– L'égalité libérale	79
– Le travailleur,	
pivot de l'émancipation transnationale	82

Des opportunités transnationales	83
La citoyenneté sociale européenne	
peut-elle s'affranchir du marché ?	87
La structure du droit, un vice de forme ?	88
– La « citoyenneté de marché » :	
aux origines d'une expression surprenante	88
– Une citoyenneté inachevée ?	91
L'atomisme à l'œuvre dans l'Union européenne	94
– La citoyenneté de marché est un « oxymore »	94
– Vers un lien réel ?	96
LE « LIEN RÉEL »,	
À LA RECHERCHE D'UNE SOLIDARITÉ EUROPÉENNE	97
L'intégration sociale redéfinie	
par le droit de l'Union européenne	99
L'affirmation du critère du lien réel	
dans la jurisprudence	100
L'exigence d'un lien réel entre le citoyen européen	
et le marché de l'emploi	100
Un critère minimal	101
La résidence ininterrompue,	
meilleur indicateur de l'intégration sociale ?	103
L'utilité du critère de la résidence pour les inactifs	103
La diversité des critères de rattachement	
à l'État et la citoyenneté sociale	107
Forces et limites	
d'une citoyenneté sociale dénationalisée	110
Démocratiser les critères d'inclusion	
à une société démocratique	110
Dépasser le privilège de la naissance	110
Les degrés d'appartenance	
à la « coopération sociale »	113
Le retour du refoulé national ?	116
Des discriminations déguisées ?	116
Une solidarité factice ?	121

LE CONFLIT ENTRE LA SOLIDARITÉ NATIONALE ET LA SOLIDARITÉ EUROPÉENNE	125
Les États-providence	
à l'épreuve du droit de l'Union européenne	125
La contestation des politiques sociales	
par l'invocation des libertés économiques	126
La double asymétrie au cœur du droit	
de l'Union européenne	126
Un pouvoir de dérégulation	129
La dénationalisation des droits sociaux	
contre les États-providence ?	133
De la (seule) liberté des modernes	133
La promotion des droits individuels corrompt-elle	
le principe de répartition des ressources ?	135
– L'enseignement supérieur	135
– Les soins de santé	141
Une théorie de justice pour l'Union européenne ?	147
Une théorie de la justice à plusieurs niveaux	147
Une philosophie du droit	
de l'Union européenne	149
Les trois niveaux	151
– Le niveau national	151
– Le niveau interétatique	151
– La solidarité transnationale	153
L'irréductibilité du contexte	
de légitimation national	154
Une répartition du « surplus » constitue-t-elle	
une juste distribution des biens	
dans le marché intérieur ?	154
Le contexte de justification politique	157

DEUXIÈME PARTIE

LA FORCE DES DROITS

LE PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION	
EST-IL UN PRINCIPE DE JUSTICE SOCIALE ?	163
Le principe de non-discrimination	
en raison de la nationalité consolide l'égalité formelle	164
Le principe de non-discrimination	
en raison de la nationalité permet le déploiement	
des libertés de circulation	164
Le principe de non-discrimination	
est l'envers du principe d'égalité de traitement	164
Le principe de non-discrimination	
concrétise l'égalité des chances	165
Les inégalités sociales,	
envers de l'égalité des chances libérale ?	170
Le principe de non-discrimination fondé	
sur la nationalité autorise les autres différences	
de traitement	170
Le principe de non-discrimination	
réaffirme le marché comme principe distributif	172
Le principe de non-discrimination	
peut-il servir la justice sociale ?	175
Le principe de non-discrimination,	
pilier de l'Europe sociale ?	176
L'égalité entre les hommes et les femmes	
dans le monde du travail	177
La diversification des motifs proscrits	179
La non-discrimination œuvre-t-elle en faveur	
de la justice sociale ? Distribution et reconnaissance	181
Le principe de non-discrimination n'a pas pour objectif	
la reconnaissance des identités méprisées	181
Une approche distributive du principe	
de non-discrimination est-elle pertinente ?	185

LA FORCE ET LA LÉGITIMITÉ DES DROITS SOCIAUX	191
Splendeur et misère des droits sociaux	
dans l'ordre juridique de l'Union	192
Les promesses d'un titre de la Charte	
consacré à la solidarité	192
Le critère de l'« autosuffisance »	
limite la portée des droits sociaux	196
Le déficit démocratique	
d'une protection européenne des droits sociaux	202
Pas de droits sans représentation nationale	203
Les droits ne peuvent être soustraits	
à la délibération publique	203
La légitimité de la Charte des droits fondamentaux	
dans une logique néo-républicaine	205
La séparation des pouvoirs mise en péril	
par une protection européenne des droits sociaux	208
Les droits sociaux peuvent faire l'objet	
d'un contrôle juridictionnel classique	208
Le sens démocratique des droits sociaux	211
CONCILIER LES LIBERTÉS ÉCONOMIQUES	
ET LES DROITS SOCIAUX ?	217
Libertés économiques contre droits sociaux,	
le déséquilibre des forces	218
La formulation du conflit	
entre les libertés économiques et les droits sociaux	218
Les décisions Viking, Laval et Rüffert	
à la fin des années 2000	218
Le droit de mener des actions collectives	
peut-il justifier une entrave aux libertés ?	220
Un équilibre factice	222
Le test de proportionnalité peut-il s'appliquer	
au droit de grève ?	222
Un équilibre est-il possible ?	225
Les droits sociaux sont-ils un instrument	
de domination culturelle et économique ?	230

La réversibilité entre les libertés et les droits	230
Dépasser la distinction faussement universelle entre « économique » et « social »	230
Les limites de cette « nouvelle conceptualisation du social »	231
Répondre à l'objection « culturelle » et clarifier les enjeux démocratiques	233
L'argument de la diversité des cultures juridiques	233
Distinguer l'argument du pluralisme culturel et le sens politique de la justice	237
LA FORCE DES DROITS	
DANS LES CONTEXTES DE JUSTICE TRANSNATIONAUX	241
Les contextes de justice transnationaux dans l'Union européenne	242
Définition des contextes de justice transnationaux	243
Les injustices « transnationales » sont de second ordre	243
Les formes de domination « externe »	247
La thèse du fédéralisme concurrentiel dans l'Union européenne	251
Le tropisme libéral d'une fédération économique	251
Le fédéralisme économique comme mode de production des normes optimales	253
Encadrer les contextes de justice transnationaux	258
Les nouvelles arènes démocratiques	259
Une conception néo-républicaine des droits fondamentaux	263
La fonction des droits fondamentaux dans une fédération économique	263
La légitimité dérivée des droits fondamentaux	265
CONCLUSION	271
JURISPRUDENCE	275

BIBLIOGRAPHIE	281
INDEX DES NOMS	295
INDEX DES NOTIONS	299